



PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le - 1 JUIN 2018

Préfecture  
Cabinet du Préfet

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département

(en communication à Mesdames et Monsieur  
les Sous-Préfets d'arrondissement)

**OBJET** : deuxième session des projets mémoriels de l'année 2018 liés au Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

**P. J.** : Dossier de demande de labellisation.

Cette année est marquée par le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, l'hommage au « Père la Victoire », Georges Clemenceau et bien d'autres thématiques.

La mission du centenaire a souhaité organiser une deuxième phase de labellisation des projets pour l'année 2018.

Toutefois, je vous précise que cette seconde campagne porte exclusivement sur la labellisation. Elle ne pourra pas s'accompagner d'aide financière de la Mission du centenaire, compte tenu des aides ayant été attribuées lors de la première phase de labellisation. Cependant, les projets labellisés seront inclus dans un programme officiel du centenaire 2018, préfacé par le Président de la République.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre les projets majeurs liés à cet anniversaire qui seront organisés dans votre commune, auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Office National des Anciens Combattants & Victimes de Guerre  
des Côtes d'Armor  
4, rue Nicolas Copernic  
22950 TREGUEUX

Tél. 02.96.68.01.44

[dir.sd22@onacvg.fr](mailto:dir.sd22@onacvg.fr) – [sec.sd22@onacvg.fr](mailto:sec.sd22@onacvg.fr)

Les dossiers de demande de labellisation devront être déposés à l'adresse indiquée ci-dessus ou par retour de mail avant le vendredi 29 juin 2018, délai de rigueur.

Monsieur Guillaume LE MEUR, directeur du service départemental, et Monsieur Philippe CONAN se tiennent à votre disposition pour toute question relative à cet événement mémoriel.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

Yves LE BRETON